

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

CONVOQUE LE 18 JUIN 2017

Présents :

Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Chantal PREVOT, Claude HUARD, Marie-Claude ROBILLARD, Bérangère LEMERLE, Mireille MACAIRE,

Corinne TORCHY, Sophie CORNEILLE, Ms. Philippe BULTEAU, Laurent GIRARD, Franck MEUNIER, Raynald ADAMS, Jacques TORU, Marc MOTRET,

Alexandre JAULIN.

Excusés avec pouvoir :

M. Cyril BREUIL à Mme Virginie BREUIL, M. Etienne PERNOLLET à M. Philippe BULTEAU.

Absent :

M. Sylvain ABRIOUX

Secrétaire de séance : Mme Mireille MACAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 19

---

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarque.

Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 36 mn

---

## DELIBERATIONS

### APPROBATION COMPTE RENDU ANNUEL SAINT CHAMOND GRANAT :

M. le Maire rappelle que la commune de Vignoux sur Barangeon a concédé à la SEMVIE l'opération de construction et d'exploitation d'un bâtiment industriel qui est occupé par la Sté. LISI BLANC AERO INDUSTRIES.

Le compte rendu d'activité annuel pour 2016 a été communiqué aux membres du conseil. Le capital restant dû au 31 Décembre 2016 est de 1 039 355 €.

Les membres du Conseil approuvent le compte rendu annuel à 18 voix.

### VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX :

M. le Maire explique qu'une proposition d'achat a été faite pour 2 parcelles AI 364 et AI365 situées à la Lande des Moreaux pour une somme de 25 000 € net vendeur. Il demande donc l'autorisation des membres du Conseil de mettre ces parcelles en vente et de lancer la procédure relative à cette vente.

M. Laurent GIRARD explique que ce terrain était prévu à l'origine pour faire un parcours biodiversité.

Il est procédé au vote :

Contre : 2      Abstention : 2      Pour : 14

### APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR CENTRE DE GESTION DU CHER :

M. le Maire nous rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Cher dispose d'un règlement intérieur de la sécurité au travail.

Suite à une mise à jour en Février 2017, le nouveau règlement intérieur, communiqué aux membres du conseil, est soumis à son approbation.

Les membres du conseil approuvent le compte rendu annuel à 18 voix.

### VENTE DE BIENS MOBILIERS :

Mme TORCHY nous propose la vente de divers matériel et véhicules. Ces ventes seraient proposées sur le site Agorastore qui prend 12 % du prix réel. Après discussion de la valeur de ces biens, il sera proposé :

Une épareuse pour 500 €, un girobroyeur pour 400 €, une Renault 4L de 1984 pour 700 € et par la suite un tracteur International pour 2 000 €.

Ces ventes permettraient de sortir de l'inventaire du matériel de la mairie, ces pièces étant sans intérêt.

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18

### ACHAT VEHICULE :

Mme TORCHY nous propose l'achat d'un camion benne 35 000 km au prix de 13 000 €.

Il est procédé au vote.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18

### CREATION POSTES :

Mme TORCHY nous confirme le départ à la retraite de Mmes LIGONIE et VAN DER GUCHT au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

- Patricia MEUNIER est actuellement en contrat aidé jusqu'au 31 août 2017. Pour assurer le bon fonctionnement de la crèche (ménage, aide au repas, entretien divers) il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à 31h30 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Patricia intervenant sur ces postes au sein de la crèche depuis 2 ans pourrait être recrutée sur ce poste.

Madame TORCHY sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la création de ce poste et de son recrutement.

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18

- Il serait bien de recruter une personne sur un contrat aidé de 24 h, à partir de Septembre en remplacement de Mme VAN DER GUCHT.

Madame TORCHY sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la création et le recrutement sur un poste à 24h sur la base d'un CUI (aidé sur 20h).

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18

- Pour le ménage, Mme TORCHY avait pensé pouvoir utiliser les services de l'ESAT ALTEA à Vierzon.

Leur réponse a été négative pour manque d'autonomie de leur personnel.

- Mme KUBIAK a été embauchée sur la garderie, le ménage de la mairie, en contrat aidé de 28 h.
- Suite à l'annonce du départ de Céline PORCHER, il serait souhaitable qu'un poste de 3 mois, pour surcroît saisonnier d'activité au secrétariat, soit créé.

Cela permettrait que Céline puisse mettre au courant une personne sur son poste, avant son départ.

Il est demandé l'autorisation de procéder à la création de ce poste ainsi qu'au recrutement nécessaire.

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18

- Melvina BORDAS, à la crèche, n'a actuellement pas le concours de la fonction publique.  
Une demande de prorogation exceptionnelle de CUI d'un an sera faite auprès de Pôle Emploi et de la DIRECCTE afin de permettre à Madame BORDAS de passer et d'obtenir le concours nécessaire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à ces fins.

Il est procédé au vote :

Contre : 0    abstention : 0    Pour : 18

#### DEPART DE CELINE PORCHER :

M. GIRARD, son père, ne participera pas au débat.

Mme TORCHY nous annonce le départ de Céline pour la Communauté de Commune de Mehun sur Yèvre.

Elle souhaiterait prendre possession de son nouveau poste le 16 Août 2017. Son départ pour le 31 Juillet est demandé étant donné qu'il lui reste 15 jours de congés à prendre.

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 17

#### DECISIONS MODIFICATIVES :

##### BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Il convient de prendre une décision modificative pour permettre l'annulation de titre de paiement de l'année 2016.

6063	fourniture d'entretien et de petits matériel	- 500
673	annulation de titres	+ 500

##### BUDGETS SPANC ET PRINCIPAL :

Dans le cadre de la défense de la commune de Vignoux dans le dossier SURSIN contre PERNOLLET, afin de régler les honoraires d'avocat, des transferts de sommes sont à réaliser.

##### - Budget SPANC :

622	Dépenses de fonctionnement honoraires	+2 500 €
74	Recettes de fonctionnement subvention d'exploitation	+2 500 €

##### - Budget PRINCIPAL :

67441	dépenses de fonctionnement subventions de fonctionnement	+ 2 500 €
615221	Dépenses de fonctionnement entretien bâtiments publics	- 2 500 €

##### BUDGET PRINCIPAL

Afin de pouvoir lancer le diagnostic énergétique des bâtiments communaux, à l'issue de l'appel d'offres et la maîtrise d'œuvre dans le projet d'aménagement de la mairie, il faut prendre une décision modificative permettant d'alimenter la ligne « études » dédiée à ces règlements.

2031	Dépenses d'investissement études	+ 19 000 €
21311	Dépenses d'investissement construction mairie	- 19 000 €

### ECLAIRAGE DU FUTUR PARKING RUE CHATEAU GAILLARD :

M. le Maire nous explique qu'un plan de financement du futur parking nous a été transmis par le SDE18.

L'estimation est de 5102.35 € H.T. La participation financière qui est demandée à la commune par le Syndicat Départemental d'Énergie, calculée sur la base de 50 % du montant H.T. s'élèverait à 2551,18 € H.T. Il est donc demandé aux membres du conseil d'autoriser M. le Maire à accepter ce plan de financement et à signer tout document en rapport avec ce projet.

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Berry Numérique nous informe que les travaux pour la fibre optique sont prévus pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2018. Orange est à la recherche d'un emplacement pour implanter une antenne supplémentaire de 12 mètres de hauteur.
- Les habitants de la route de la Normandie demandent l'installation d'un moyen pour faire ralentir la circulation.
- Pour la rue de la République, il serait bien aussi de réfléchir à ce sujet.
- M. MEUNIER nous fait un bilan de la fête de la musique : peu de monde. Pour l'année prochaine, il serait préférable de la faire le samedi soir.
- La réouverture de la crèche est prévue lundi matin. Des élus seront présents.
- M. MEUNIER rappelle que le feu d'artifice est le 15 Juillet. Rassemblement à 22 H 30, place de l'Eglise. C'est une pyromélie, pour un coût de 2 200 €. Des bâtons lumineux seront offerts aux enfants à la place des lampions.

Le prochain conseil municipal est fixé en Septembre, la date sera fixée ultérieurement.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 21 h 07 mn.

